

En Belgique, André ANTOINE, Ministre chargé de délivrer les autorisations pour les antennes relais en région Wallonne, constate de plus en plus d'opposition de la part d'habitants et même des Bourgmestres. La problématique de santé qui est maintenant au cœur du débat mondial est systématiquement abordée alors que du côté du Ministère de la Santé, l'approche se veut rassurant suivant la phrase immuable : ". . . dans l'état actuel des connaissances et vu les faibles niveaux d'exposition . . .", les antennes relais sont évidemment inoffensives pour la santé.

Dans une lettre adressée aux associations de défense et aux communes, le Ministre parle de profond malaise et leur **demande d'exprimer leur point de vue avant le 25 avril 2008.**

**GOVERNEMENT
WALLON**



Namur, le 25 FEV. 2008

XXXXXXXXXXXX

Le Vice-Président,

Ministre du Logement, des Transports
et du Développement territorial

Mesdames, Messieurs,

CONCERNE : Réseaux de téléphonie mobile

Comme vous le savez, je suis régulièrement amené, en ma qualité de Ministre wallon du Développement territorial, à statuer sur des demandes en recours de permis d'urbanisme portant sur l'implantation de nouvelles antennes GSM ou stations-relais de téléphonie mobile.

Dans ce cadre, je n'ai juridiquement à connaître que de la dimension strictement urbanistique de la question, les aspects de santé publique relevant de la seule compétence du pouvoir fédéral.

Néanmoins, je ne puis rester sourd au profond malaise qui se nourrit aujourd'hui de thèses contradictoires et d'incertitudes formulées en ce domaine.

C'est pourquoi, dans le souci d'améliorer la prise de décision en matière de délivrance des permis d'urbanisme relatifs aux antennes GSM, UMTS ou WI-FI, j'ai l'intention de soumettre prochainement au Gouvernement wallon une note d'avis faisant le point sur ce sujet et pouvant servir de base à de nouvelles recommandations.

Toutefois, pour que l'exercice soit utile, j'ai décidé de prendre l'initiative de procéder à une large consultation des différents acteurs concernés par cette problématique.

Dans cette perspective et compte tenu du fait que vous m'aviez interpellé par le passé à ce propos, j'ai le plaisir de vous inviter à me faire part **pour le 25 avril 2008** d'un document de synthèse reprenant vos observations, vos suggestions et vos souhaits en rapport avec le développement des « technologies de communication sans fil ». Ce document peut être adressé à l'intention de mon collaborateur, Monsieur Christophe Dubois christophe.dubois@gov.wallonie.be

Vos réactions seront ainsi jointes à celles que je sollicite également auprès des Communes wallonnes, des autorités européennes et fédérales belges, des instances consultatives et administratives régionales, ou encore d'experts scientifiques et de la santé publique. L'ensemble sera analysé par l'association « Inter-Environnement Wallonie », fédération des associations d'environnement, que j'ai mandatée pour dresser ce tableau de bord clarifiant les besoins, les attentes et les craintes suscités par les installations de téléphonie mobile.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André ANTOINE